



1 MILLION

DE POMPES À CHALEUR
INSTALLÉES EN FRANCE,
ÇA SE FÊTE !

À GAGNER
1 AN
DE CHAUFFAGE*

VOTRE POMPE À CHALEUR
JUSQU'À
100%
REMBOURSÉE**

1 MILLION

DE POMPES À CHALEUR INSTALLÉES EN FRANCE, ÇA SE FÊTE !

Daikin a déjà vendu plus d'un million de pompes à chaleur en France.
Solution de production de chauffage, de climatisation et d'eau chaude sanitaire,
la pompe à chaleur vous permet de réduire votre facture d'énergie
en utilisant une énergie renouvelable.

PASSEZ À LA POMPE À CHALEUR AVEC DEUX OFFRES INÉDITES DAIKIN !

À GAGNER
1 AN
DE CHAUFFAGE*

**Pour tenter de gagner 1 an de chauffage,
il vous suffit de :**

- Demander un devis** pour l'achat et l'installation d'une pompe à chaleur Daikin à un installateur Daikin (qualifié RGE), daté entre le 15/09/15 et le 15/12/15.
- Vous inscrire** sur le site www.1million.pompeachaleurdaikin.fr
- Remplir et valider votre dossier de participation** avant le 15/01/16 en téléchargeant votre devis daté entre le 15/09/15 et le 15/12/15.

Vous recevrez par mail la confirmation de votre participation et vous pourrez être tiré au sort pour gagner un an de chauffage !



Pour tout achat d'une pompe à chaleur Daikin et dans la limite des 1 000 premiers dossiers validés :

- vous pouvez être remboursé jusqu'à 100 %.
- ou bénéficier d'un remboursement de 100 €.

Pour tenter de vous faire rembourser 100 € ou 100 % de votre pompe à chaleur, il vous suffit de :

- Réaliser l'achat et l'installation** d'une pompe à chaleur Daikin avec un installateur Daikin (qualifié RGE), entre le 01/10/15 et le 31/12/15.
- Vous inscrire** sur le site www.1million.pompeachaleurdaikin.fr
- Remplir et valider votre dossier de participation** en téléchargeant les pièces justificatives suivantes avant le 15/01/16 :
 - Votre devis signé entre le 15/09/15 et le 15/12/15.
 - Votre facture datée entre le 01/10/15 et le 31/12/15.
 - Votre relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC).
 - Le N° de série de l'unité extérieure Daikin installée.
 - La copie de la qualification RGE de l'installateur.

Vous recevrez par mail la confirmation de votre participation. Suivez en direct le nombre de participations sur le site www.1million.pompeachaleurdaikin.fr



****** Jeu avec obligation d'achat, pour tout achat d'une Pompe à Chaleur Daikin concernée par l'offre, effectué entre le 01/10/15 et le 31/12/15, inscription jusqu'au 15/01/16, réservé aux 1000 premiers dossiers validés. Tirage au sort le 29/01/16 de 10 participants pour le remboursement jusqu'à 100 % de l'achat d'une Pompe à Chaleur Air/Eau Daikin Altherma dans la limite de 13 000 € TTC ou d'une Pompe à Chaleur Air/Air Daikin ou d'une Pompe à Chaleur Daikin Altherma Hybride dans la limite de 8 000 € TTC. 100 € TTC remboursés pour les 990 autres participants. Jeux valables exclusivement sur www.1million.pompeachaleurdaikin.fr, modalités et règlements complets des jeux sur www.1million.pompeachaleurdaikin.fr et chez les installateurs qualifiés RGE.

DAIKIN LE SPÉCIALISTE DE LA POMPE À CHALEUR



Fondé au Japon en 1924, Daikin est le spécialiste de votre confort thermique depuis plus de 90 ans.

Daikin innove constamment pour améliorer la performance de ses produits et contribue ainsi à faire évoluer le marché de la pompe à chaleur grâce à sa maîtrise totale de la production, de la recherche et du développement.

De nombreux gages de qualité, tels qu'Ecolabel ou NFPAAC, attestent de la fiabilité des produits Daikin.

Avec plus d'un million de pompes à chaleur vendues en France, Daikin est La référence de la pompe à chaleur.

PARTICIPATION

- Une seule participation par foyer est acceptée pour chaque opération.
- Les frais de participation ne sont pas remboursables.
- Les règlements des deux opérations sont déposés en l'étude de Maître Sandrine Manceau, huissier de justice au 130, rue Saint-Charles, 75015 Paris. Ces règlements sont consultables sur le site : www.1million.pompeachaleurdaikin.fr

VOTRE INSTALLATEUR DAIKIN

DAIKIN
Pompes à chaleur Chauffage Climatisation